

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 774 11 aout 1951

n° 774 11

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/09/1951

Date de publication

11 août 1951

Date du numéro

1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

1 M. Abdou Mohamed Bourhan, fonctionnaire en service à Dibouti, membre du Conseil Représentatif, est délégué pour l'année 1951 au pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam, comme représentant officiel de la Côte Française des Somalis; 2 M. Abdou Mohamed Bourhan percevra, à titre de frais de mission et de voyage, une somme. de cent mille francs (100.000 fr.), imputable au Budget local, exercice 1951, chapitre 5, art. 2, \$ T.